



INVITATION

Le Réseau européen d'action sociale (ESAN) et la présidence de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe vous invitent à venir échanger dans l'espace dédié lors de l'événement de réseautage :

Mardi 9 avril de 11h15 à 13h
dans le hall en face de la salle G.03

sur le thème :

« Menaces sur les droits, libertés et capacités d'action des associations, la place des associations dans la société civile aujourd'hui et demain »

Cette initiative fait suite à l'alerte donnée par l'association ARCI sur la « Réforme du tiers secteur » en Italie qui tend affaiblir le rôle des associations, à réduire leur indépendance, à brider leur capacité d'action tout en en faisant de plus en plus des auxiliaires de l'Etat. La présidence de ARCI, représentée par Gianluca Mengozzi, membre du Conseil national d'ARCI, présent ce mardi soir, ouvrira un tour de table des représentants d'associations, dont le Secours populaire français (FR). D'autres intervenants, représentants d'associations et de réseaux, feront également part de diverses situations défavorables au fonctionnement et au développement des associations.

Cet échange informel s'inscrit dans la démarche du « Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG » constitué par la Conférence des OINGS qui vient de rendre un rapport qui fera date sur « **La stigmatisation des ONG en Europe** » et qui complète la série des nombreuses études déjà effectuées.

Sans se substituer à l'essentielle expertise juridique de ce Conseil d'experts, il paraît nécessaire de faire une analyse plus large en particulier au regard des évolutions d'une Europe qui subit des mutations sociales, économiques et aussi politiques qui nécessite une réponse plus forte pour permettre le vivre ensemble et renforcer l'inclusion sociale, la solidarité et la démocratie.

Deux séries de questions se trouvent posées :

- 1. Quelles situations rencontrent les associations dans votre pays, quelles menaces, quelles atteintes aux droits et aux libertés des associations constatez-vous ? Constatez-vous la mise en place de dispositions légales ou administratives visant la capacité d'action de vos organisations ?**
- 2. Comment ensemble contribuer à l'organisation d'une veille, d'un observatoire et quelles dispositions peut-on prendre collectivement pour documenter, échanger et agir face à ces situations ?**

Vous êtes cordialement invités à **participer pour apporter vos témoignages lors de ce temps de réseautage.**

Ceux-ci contribueront à alimenter les débats et réflexion d'une **réunion organisée par ESAN qui se tiendra ce même jour de 16h30 à 17h30 en salle B6 06C.**

Pour toute question relative à ce temps de réseautage ou à la réunion de 16h30, n'hésitez pas à contacter :

- **Jean-Louis DURAND-DROUHIN - jlduranddrouhin@gmail.com - Tél. +33 (0)6 19 46 92 25**
- **Maritchu RALL - rallmaritchu@gmail.com - Tél.+ 33 (0)6 62 09 45 21**

Le Réseau européen d'action sociale (ESAN)